

# Règlement du Trail et de la Marche des Coteaux Vitryats

## **Préliminaire :**

La manifestation pédestre, objet du présent règlement est interdite, à tous engins à roues, exceptés ceux de l'organisation, et aux animaux

### **1- Date et Lieu :**

La première édition du Trail et de la Marche des Coteaux Vitryats se déroulera le Dimanche 3 Juillet 2016.

Le départ et l'arrivée ont lieu à la Chapelle Ste Geneviève à Vitry en Perthois (51).

La distance de l'épreuve est de 9,61Km avec un dénivelé positif de 200 m.

L'heure de départ pour le Trail est 10H30

L'heure de départ pour la marche (parcours non chronométré) de 9H à 10H .

### **2- Organisateur**

L'organisateur est l'APCCV, Mairie de Bassuet, 51300 BASSUET, email : [champagne.coteaux.vitryats@gmail.com](mailto:champagne.coteaux.vitryats@gmail.com), site internet : [www.coteauxvitryats.fr](http://www.coteauxvitryats.fr).

### **3- Participation au Trail**

L'épreuve est accessible à tous, licenciés ou non. Elle est ouverte aux athlètes nés en 1998 et avant (à partir de la catégorie Junior). Les classements seront effectués selon les catégories FFA (Masculins et Féminines)

Important : Tous les participants non licenciés à la FFA doivent présenter à l'inscription un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an de la date l'épreuve ou d'une photocopie certifié conforme.(article L 231-2 et L 231- 3 du code du sport).

Pour les participants licenciés à la FFA, FF Triathlon, UFOLEP Athlé une photocopie de la licence en cours de validité le jour de l'épreuve sera nécessaire.

### **4- Participation à la Marche**

L'épreuve est accessible à tous. Aucun certificat médical n'est demandé.

### **5- Parcours du Trail et de la Marche**

Une boucle de 9,61 Km

Pour vote sécurité, l'organisation se réserve le droit de le modifier sans préavis ( intempérie , zone dangereuse, etc....)

### **6- Annulation de l'épreuve**

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou toutes autres circonstances mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation de l'épreuve pour cause d'épidémie, d'évènement climatique ou de catastrophe naturelle, aucun remboursement ne sera possible. Un report éventuel d'une partie des frais d'inscription pourra être envisagé pour l'année suivante

## **7- Droit d'inscription**

Trail : Course seule 10€ (Participation+lot+ravitaillement)

Pack course 25€ (Participation+lot+ravitaillement+carte à bulle(1) + repas(2))

Marche : Marche seule 5€ (Participation+lot+ravitaillement)

Pack Marche 20€ (Participation+lot+ravitaillement+carte à bulle(1) + repas(2))

(1)La carte à bulle d'une valeur de 15€ permet de déguster 12 champagnes auprès de vignerons tout au long de la journée.

(2)Restauration sur place :(sandwich campagnard avec terrine champenoise, salade, tomate+boisson) ou (Fricassé de pomme de terre/saucisse+boisson)

## **8- Inscription**

Inscription en ligne obligatoire : [www.le-sportif.com](http://www.le-sportif.com)

Fermeture des inscriptions le 26 Juin 2016 ou 300 premiers participants

Pas d'inscription sur place pour la course ni pour les packs.

Inscription Marche seule possible sur place le jour même de 8H30 à 9H30

## **9- Equipement**

Les participants veillent à avoir des chaussures et des vêtements adaptés aux conditions du climat et du parcours.

Pour le Trail, les pointes sont interdites

## **10- Dossard**

Le retrait du dossard se fera le jour de l'épreuve de 8H30 à 10H à coté de la ligne de départ à la chapelle Ste Geneviève

L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, le dossard fourni par l'organisation.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière pendant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

## **11- Chronométrage**

Le chronométrage est assuré par transducteur électronique à disposer à la chaussure. Le transducteur devra être restitué à l'arrivé. En cas de non restitution, il sera facturé 5€.

Le temps maximum alloué pour la course est de 2H. Passés ces délais, les concurrents sont considérés comme hors course. Ils pourront continuer sous leur seule responsabilité et devront se conformer aux dispositions du Code de la Route.

## **12- Ravitaillement, Assistance et suiveur**

Un ravitaillement solide et liquide est prévu à mi course (jusqu'au 11H30) et à l'arrivée(Jusqu'à 12H30).

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entrainera la mise hors course du concurrent fautif.

Toute aide extérieure, y compris ravitaillement hors zone, est interdite.

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

## **13- Sécurité**

La sécurité routière sur le parcours est assurée par des commissaires de courses désignés par l'organisateur.

#### **14- Récompense**

Lot à tous les participants de la marche et du trail.

Pour le trail : Coupes et champagne aux trois premiers du scratch et au premier de chaque catégorie.

#### **15- Assurance**

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile auprès de "Pacifica" en conformité avec la charte des courses sur route.

Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à, un mauvais état de santé, en de vol ou de dommage qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive.

#### **16- Droit à l'image et protection de la vie personnelle**

De part sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support dans le monde entier pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur.

Les participants peuvent expressément demander qu'il ne soit pas fait mention de leur nom dans les résultats paraissant sur les sites internet de l'organisation ni sur ceux de ses éventuelles prestataires et partenaires. Ils feront leur affaire personnelle de demander que cette mention ne figure pas non plus sur le site de la Fédération Française d'Athlétisme (demande sur [cil@athle.fr](mailto:cil@athle.fr))

#### **17- Acceptation**

Tout concurrent reconnaît du seul fait de sa participation, avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.